NANSHE EXPERTISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nanshe Expertise
16, Boulevard Saint Germain
CS 70514
75237 Paris 05
contact@nanshe-expertise.com
www.nanshe-expertise.com

La formation, c'est l'intelligence qui s'amuse

- Conditions générales de vente –

2025/2026

Table des matières

1. Désignation 3
2. Objet 3
3. Conditions financières, règlements et modalités de paiement 3
4. Dédit et remplacement d'un participant 3
5. Annulation, absence ou interruption d'une formation 4
6. Horaires et accueil 4
7. Effectif et ajournement 4
8. Devis et attestation 4
9. Obligations et force majeure 4
10. Propriété intellectuelle et copyright 5
11. Descriptif et programme des formations 5
12. Confidentialité et communication 5
13 Duplicatas et copies de justificatifs 5
14. Protection et accès aux informations à caractère personnel 5
15. Droit applicable et juridiction compétente 5

- Conditions générales de vente –

1. Désignation

LA SAS NANSHE EXPERTISE est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 16, Boulevard Saint Germain-Cs 70514 75237 Paris Cedex 05.
LA SAS NANSHE EXPERTISE conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.
Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la SAS NANSHE EXPERTISE.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations proposée sur le site internet de la SAS NANSHE EXPERTISE –www.nanshe-expertise.com- et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- - Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par la SAS NANSHE EXPERTISE pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par La SAS NANSHE EXPERTISE pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de la SAS NANSHE EXPERTISE. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. LA SAS NANSHE EXPERTISE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à La SAS NANSHE EXPERTISE.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la SAS NANSHE EXPERTISE.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par La SAS NANSHE EXPERTISE au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à la SAS NANSHE EXPERTISE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la SAS NANSHE EXPERTISE se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

4. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à la SAS NANSHE EXPERTISE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, la SAS NANSHE EXPERTISE offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée proposée sur le site internet de la SAS NANSHE EXPERTISE –www.nanshe-expertise.com, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

5. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la SAS NANSHE EXPERTISE. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de La SAS NANSHE EXPERTISE distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à La SAS NANSHE EXPERTISE. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, La SAS NANSHE EXPERTISE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

6. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Paris, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux proposés par la SAS NANSHE EXPERTISE accueillent les Stagiaires de 08h45 à 17h15. Pour chaque formation, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à La SAS NANSHE EXPERTISE ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. LA SAS NANSHE EXPERTISE peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la SAS NANSHE EXPERTISE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

SAS NANSHE EXPERTISE - 16, BOULEVARD SAINT GERMAIN-CS 70514 75237 PARIS CEDEX 05
Téléphone : 09.72.84.56.28 - Mél : contact@nanshe-expertise.com

8. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé de préférence par courrier électronique par la SAS NANSHE EXPERTISE au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à La SAS NANSHE EXPERTISE par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la SAS NANSHE EXPERTISE, l'OPCA ou le Client. A l'issue de la formation, La SAS NANSHE EXPERTISE remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, La SAS NANSHE EXPERTISE lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, La SAS NANSHE EXPERTISE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. LA SAS NANSHE EXPERTISE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la SAS NANSHE EXPERTISE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SAS NANSHE EXPERTISE.

10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par la SAS NANSHE EXPERTISE pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord formel de la SAS NANSHE EXPERTISE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

11. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

12. Confidentialité et communication

LA SAS NANSHE EXPERTISE, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la SAS NANSHE EXPERTISE au Client. LA SAS NANSHE EXPERTISE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par La SAS NANSHE EXPERTISE comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise la SAS NANSHE EXPERTISE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13. Duplicatas et copies de justificatifs

La SAS Nanshe Expertise peut fournir, sur demande d'un client, dans les délais prévus par les textes, des duplicatas ou reproductions de factures ou justificatifs qui donnent lieu à facturation (frais d'envois en sus) selon la grille ci-dessous :

< 1an : 9,95 €

< 2ans : 19,95 €

< 3 ans : 29,95 €

< 4 ans : 39,95 €

< 5 ans : 49, 95 €

La délivrance de tout duplicata ou reproduction de factures ou justificatifs donnera lieu à un paiement préalable du client.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seuls fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de La SAS NANSHE EXPERTISE.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : SAS NANSHE EXPERTISE, 16, BOULEVARD SAINT GERMAIN-CS 70514 75237 PARIS CEDEX 05 ou par voie électronique à : contact@nanshe-expertise.com.
- La SAS NANSHE EXPERTISE ne conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire que pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, La SAS NANSHE EXPERTISE s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

15. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et La SAS NANSHE EXPERTISE à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.